

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mercredi 15 Décembre 2021 à 19h00**  
**(16ème Séance depuis le début du Mandat)**

Cette réunion se déroule en visio conférence.

Le Maire, M. Anthony PALERMO, ouvre la séance à 19h00 et procède à l'appel nominal.

**Étaient présents :**

M. PALERMO Anthony – M. BOILOT Cédric - Mme DUBOISSET Jacqueline – M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - Mme COUDERT Gwladys - M. GRAND Bernard – M. KRAMARZ Patrice - Mme PERRONIN Maryse – M. JEROME Christian - M. BEAUSOLEIL Marc - Mme HILLERE Maryvonne - Mme SIMONET Catherine - Mme CHEVILLARD Marlène - Mme LOURDIN Marie-Christine - M. LASSAUZET Bruno – Mme JEAN Pascale - M. PERESSE Sébastien – Mme ROCHE Valérie – M. JOUHET Christian – Mme MERCIER Monique – M. AUZEL Jonathan

**Étaient absents – excusés :**

M. RAVET Serge (procuration donnée à Mme Jacqueline DUBOISSET)  
Mme ROBIN Nathalie (procuration donnée à M. Marc BEAUSOLEIL)  
M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M. Anthony PALERMO)  
Mme SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M. Bernard GRAND)  
Mme POUMEROL Caroline (procuration donnée à M. Jonathan AUZEL)

**Étaient absents :**

Mme ALMEIDA Eva

**M. Bruno LASSAUZET a été désigné secrétaire de séance**

Monsieur le Maire ouvre la séance et explique que l'évolution de la situation sanitaire, ainsi que les recommandations gouvernementales et préfectorales, contraignent à se réunir à nouveau en visioconférence.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal l'approbation du compte rendu de la séance du 22 octobre 2021. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

**INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Monsieur le Maire, Anthony PALERMO, souhaite informer les membres du Conseil municipal de plusieurs dossiers d'actualité.

### **Festivités de fin d'année:**

« Le dimanche 28 novembre a été une journée très réussie, en l'honneur de nos aînés . Malgré la neige abondante, élus, membres du CCAS, du BDJ et du CMJ se sont mobilisés pour permettre la distribution des colis à nos aînés tout au long de la matinée. Nous avons reçu de nombreux remerciements depuis, qui portent tant sur la qualité des colis, que sur les conditions météorologiques particulières dans lesquelles ils ont été distribués. Je veux vivement en remercier tous les participants. Le même jour, le repas des aînés a pu se tenir, dans le respect des consignes sanitaires, et dans une ambiance très chaleureuse. La qualité du repas a été très appréciée par les participants. Je veux en remercier personnellement Jacqueline DUBOISSET, les agents du CCAS, ainsi que tous les élus qui ont assuré le service de ce repas chaleureux.

Toujours au registre des festivités de fin d'année, vous avez tous pu constater la réussite des premiers week-ends d'activité du marché de Noël et de sa patinoire.

Lancés à l'occasion du week-end du téléthon, le marché de Noël et la patinoire ont connu un vif succès de fréquentation. Nous sommes à environ 500 entrées par week-end, et, là encore, les retours positifs sont nombreux, tant du côté des habitants, que des commerçants qui sont étroitement associés à ces festivités.

Les nombreuses animations développées par les associations dans le cadre du Téléthon ont permis de récolter 4.538,49€. Je veux les remercier pour leur engagement et leur solidarité. Je veux aussi remercier les différents services municipaux qui ont permis d'accueillir et de soutenir ce week-end dans les meilleures conditions. Notamment les services techniques, qui ont travaillé d'arrache-pied et, je pense qu'il est important de souligner leur travail, qui montre que lorsque les agents sont valorisés à leur juste valeur, ils produisent un travail de qualité, car ils en ont les compétences et les capacités. Vous l'avez vu, je vous ai proposé un projet de délibération que nous examinerons aujourd'hui, afin de compléter cette récolte par une subvention exceptionnelle de la commune au Téléthon.

Concernant la suite des festivités, vous l'avez vu, la situation sanitaire nous a contraint à en modifier le programme, car certaines activités prévues initialement n'étaient plus conciliables avec les recommandations actuelles, notamment les

activités en intérieur, qui engendre un brassage de population, comme l'activité piscine ou encore le Ludo Park. Un programme actualisé a donc été diffusé.

### **Projet d'interdiction des poids lourds en centre ville**

C'est un sujet qui a été évoqué de très nombreuses fois, que ce soit lors de la campagne électorale ou depuis notre installation. C'est un sujet important. De nombreux poids lourds de plus de 7.5 tonnes empruntent chaque jour la partie centre-ville de notre commune (D 2144).

Ces véhicules par leurs gabarits et leurs passages fréquents, génèrent de l'insécurité et des nuisances (bruit, nids de poule, problèmes de circulation, etc..). De plus, ils dégradent la chaussée et les infrastructures récemment refaites.

A ce jour, aucune interdiction n'est en place pour la partie centre-ville de Saint-Eloy-les-Mines. Seuls des itinéraires « conseillés » pour le contournement sont mis en place au niveau du rond-point de la « Boule » (Partie Sud) et avant le rond-point de l'entrée dans Montaigut (Partie Nord).

Suite à de nombreux échanges sur le sujet avec nos concitoyens, les commerçants, les services de la préfecture, de la DDT, les services municipaux et la gendarmerie, nous avons entrepris un travail, porté par la Police municipale, afin de définir un projet cohérent, abouti, concerté avec l'ensemble des autorités et des parties prenantes.

Ce projet est désormais prêt a été transmis aux services du Département pour avis. Je souhaite pouvoir signer l'arrêté dans les prochaines semaines, et une information globale sera faite à l'ensemble des usagers. Mais je tenais à vous en informer et à vous en présenter les principaux axes.

Pour la partie centre, il est préconisé une interdiction (PL + de 7.5 T) à partir du rond-point Sud au niveau de son accès à la rue Jean Jaurès dans le sens Sud-Nord.

Évidemment, cette interdiction ne concernera pas la desserte locale du centre (adresse de livraison ou chargement située rue Jean Jaurès), ni les transports publics, ni les secours.

Il n'est pas préconisé une interdiction directement au rond-point de la « Boule » car les conducteurs PL viennent se stationner sur le parking, prévue pour leurs gabarits, rue du Puy-de-Dôme. Ils se restaurent et se ravitaillent ensuite dans les commerces aux alentours.

Pour éviter que les PL ne remontent ensuite à la « Boule » pour redescendre après sur le contournement, seule la partie « descendante » de la rue des Bayons sera autorisée à la circulation des PL. La partie montante de la rue des Bayons sera elle interdite aux PL. Les PL prendront le contournement par la départementale au rond-point du cimetière pour remonter ou aller direction MONTAIGUT.

Pour la partie Nord de la rue Jean Jaurès, l'interdiction (pour les PL n'ayant pas emprunté le contournement conseillé à hauteur de Montaigut) prendra effet au carrefour avec l'avenue Aristide Briand. Les PL emprunteront l'avenue Aristide Briand jusqu'au contournement existant (RD 533) puis la direction de la « Boule ».

La aussi, l'interdiction ne concernera pas la desserte locale du centre (adresse de livraison ou chargement située rue Jean Jaurès), ni les transports publics, ni les secours.

La rue des Nigennes souvent empruntée dans les deux sens par les PL livrant Rockwool sera elle aussi interdite. L'accès se fera par le contournement et la rue Puy du Manoir. Et nous étudions avec l'entreprise et la Communauté de communes, les solutions pour créer un parking de délestage spécifique afin d'éviter que des camions en attente de chargement à Rockwool ne stationnent en pleine voie. Nous y reviendrons, je crois, en fin de séance.

Cette interdiction sera actée par un arrêté municipal, et je tiens à saluer le travail de notre policier municipal ainsi que de M. KRAMARZ, qui travaille sur ce dossier depuis quasiment un an et je tiens à les en remercier. Cet arrêté devrait être signé fin décembre et prendra effet début Janvier

### **Contrat de sécurité entre la Commune et l'Etat**

Au-delà des thématiques qui sont au cœur de notre programme Petites Villes de Demain, et de la convention d'adhésion signée en mai 2021, nous avons souhaité développer un volet spécifique lié à la sécurité.

Je vous en ai déjà parlé, un travail étroit a été engagé depuis la création de la Police municipale, avec l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité.

Ce travail collectif avait déjà permis la mise en place de la convention entre la commune et la Gendarmerie, qui vous a été présentée lors d'une précédente séance.

Il a aussi permis la rédaction d'un contrat de sécurité qui, dans le cadre de PVD, a pour objet d'acter les engagements de la commune, de l'État, de la Gendarmerie nationale et des partenaires que sont le Procureur de la République et le Conseil départemental.

Il est prévu que ce contrat de sécurité soit signé d'ici la fin de l'année, en Mairie, en présence du Préfet, du Procureur, du Général commandant le groupement départemental de Gendarmerie et du Président du Conseil départemental. »

-

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, M. le Maire explique que deux délibérations complémentaires ont été transmises en début de semaine et demande si elles peuvent être rajoutées à l'ordre du jour.

Il s'agit d'une part d'une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet qui permettrait à la commune de bénéficier de financements conséquents dans le cadre du projet de développement d'une application mobile. M. le Maire rappelle qu'une précédente délibération avait été votée pour un montant de subvention à hauteur de 20 % et là celle-ci serait de 60 %. Ce qui permettrait donc de laisser une part de 20 % seulement à la charge de la commune.

La deuxième délibération est une demande de pose d'abris bus auprès du Conseil régional. M. le Maire rappelle qu'ils ont reçu les personnes de la région seulement en début de cette semaine et que la prochaine session se déroulera en Février donc il est important de passer ceci en amont.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajouts.

-

### DCM 2021-94 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉMISSIONNAIRE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

La première délibération de l'ordre du jour concerne le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

M. le Maire informe qu'un conseiller municipal a adressé sa démission de son mandat. Il s'agit de Monsieur Jean DURIN, issu de la liste intitulée "*Saint-Eloy en action*".

Comme le prévoit l'article L2121-4 du CGCT, Monsieur le Préfet a été informé de cette démission et la suivante de la liste concernée a été convoquée pour la séance de ce jour, à savoir Madame Eva BERNARD.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce remplacement.**

## 1- PRESENTATION DE L'ETUDE DE REVALORISATION DU PLAN D'EAU

M. le Maire invite Mme GUICHET et M. VERMES, du cabinet chargé de cette étude, à rejoindre la séance afin d'en présenter les conclusions à l'ensemble des membres du Conseil municipal et de pouvoir en partager les axes structurants.

M. le Maire les remercie pour leur présence et explique que cette présentation va être un peu dense car c'est le fruit d'un long travail, qui a débuté il y a un an. Cette étude est assez complète sur l'opportunité de redynamisation de notre plan d'eau, qui est un véritable joyau pour notre commune et un atout touristique essentiel qui demande à avoir un projet structurant.

M. le Maire laisse la parole à Mme GUICHET et M. VERMES pour la présentation qui va durer une trentaine de minutes.

M. le Maire reprend la parole et les remercie à nouveau pour ce travail et notamment un travail de concertation avec les usagers du plan d'eau : pêcheurs randonneurs, les membres des commissions, les anciens gestionnaires du plan d'eau etc... Tout ceci pour prendre en compte l'existant et voir les perspectives d'évolution sans faire de conflits d'usage. Lorsqu'on passera dans la phase active il y aura toujours un lien avec les usagers. Le plan d'eau est au cœur d'une véritable stratégie touristique et s'inscrit pleinement dans le projet du « plan avenir montagne ».

Monsieur le Maire demande à ce que le support de présentation de l'étude puisse être transmis à l'ensemble des élus pour leur parfaite information.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. Jonathan AUZEL lui demande s'il a une idée du coût global de ce projet.

M. le Maire lui répond que nous en sommes seulement à la phase d'étude et non à la phase de chiffrage. Il indique que parler d'un budget global dans le cadre du projet actuel n'aurait pas vraiment de sens puisque c'est un projet qui va être phasé et donc que les tranches ne sont pas conditionnelles les unes aux autres. Qu'il est tout à fait possible de dire on ne réalise pas tout de suite telle ou telle phase et on priorise. Il précise qu'à ce jour, ce qui se dessine c'est plutôt de travailler d'abord la partie « du petit plan d'eau ». Donc la phase de chiffrage viendra, une fois les priorités actées, et les phasages définis.

Monsieur le Maire indique remarquer que la question budgétaire semble au cœur des préoccupations de l'opposition, tout comme les questions diverses à venir, bien plus que les 97 pages de rapport de présentation qui sont un vrai projet de vie pour Saint-Eloy-les-Mines. Il est regrettable que vous n'ayez pas d'avis et de position sur ces orientations.

M. le Maire remercie à nouveau Mme GUICHET et M. VERMES pour la qualité du travail rendu. Pour rappel, il indique que c'est une étude qui a coûté 12.000€ et que lorsqu'on voit que par le passé certaines études étaient au-delà de 50 à 60 000 €, et qu'au vu du rendu et de l'utilisation de ces dernières, ils peuvent se féliciter du travail rendu par ce cabinet.

-

M. le Maire invite le Conseil municipal à reprendre l'examen des projets de délibération.

### DCM 2021-95 RECONDUCTION DES EXONÉRATIONS DE LOYERS POUR LE FOYER LOGEMENTS ET LE JARDIN D'ALOÏS

M. le Maire rappelle que par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil municipal, avait décidé de l'exonération totale pour le second semestre 2020 des loyers que versent à la commune le Foyer Logements et le Jardin d'Aloïs. Cette décision avait été reconduite pour 2021.

Il est proposé de renouveler cette exonération totale des loyers pour l'année 2022, afin de poursuivre le travail de soutien engagé depuis le début du mandat concernant de ces deux établissements qui ont été impactés par la crise.

Pour rappel, le loyer du logement foyer s'élève à 2 500 €/mois et celui du Jardin d'Aloïs à 1 460 €/mois.

M. le Maire rappelle que cette exonération concerne uniquement le Bâtiment F car le reste appartient à l'OPHIS.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur cette proposition d'exonération de loyers.**

### DCM 2021 -96 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AFM TÉLÉTHON 2021

M. le Maire a évoqué ce projet de délibération en début de séance. Il explique que, tous, ont pu constater l'engagement fort de la commune, des élus et des services, dans l'organisation du téléthon 2021, qui s'est tenu sur le site du marché de Noël et de la patinoire, permettant aux nombreuses associations engagées de participer à la récolte annuelle de l'AFM dans les meilleures conditions.

M. le Maire indique que ce succès est dû à une synergie parfaite de tous les acteurs : mairie, associations, usagers. Il trouve donc important de valoriser l'effort de tous.

M. le Maire propose de compléter le montant de cette récolte locale par une subvention exceptionnelle de la commune à l'AFM, calculée sur le nombre de jetons de patinoire utilisés durant le week-end du téléthon, sur la base d'un euro par jeton. 284 jetons ayant été utilisés à cette occasion.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle arrondie à 300 euros.**

## DCM 2021-97 : ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT - AVENANT N°1

M. le Maire donne la parole à Monsieur le Premier adjoint, Cédric BOILOT, pour présenter cette délibération.

Monsieur BOILOT rappelle que le Conseil municipal avait acté par délibération du 24 octobre 2019 le lancement de l'étude d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement en vue de définir et de chiffrer l'ensemble des actions à engager par la Commune à court et moyen termes pour aboutir à la pérennité et à un fonctionnement optimal de l'ensemble des réseaux d'assainissement. M. BOILOT précise que l'ancien schéma directeur date de 2005, donc plus de 10 ans, et que l'agence de l'eau ne peut plus le prendre en compte et qu'il faut donc le refaire.

Ce contrat, confié à EGIS EAU, prévoyait une offre de base pour un montant de 45.900 € HT et une prestation supplémentaire éventuelle (Modélisation hydraulique des réseaux structurants) pour un montant de 7.500 € HT.

Or, cette modélisation ne peut être réalisée, car le géoréférencement du réseau, nécessaire au calage du modèle, n'a jamais été effectué précédemment.

Il est proposé à la commune en remplacement de cette prestation de procéder :

- à la quantification et sectorisation des eaux parasites à l'aide d'une inspection, « nocturne, interprétation et plan » lors d'une nuit supplémentaire par rapport au marché de base soit 3 au total (1500 €)
- à la reconnaissance du réseau d'assainissement dans les parcelles privées rendue nécessaire pour la réalisation de la 3ème nuit de quantification des eaux parasites (500 €)
- à la sollicitation d'un agent d'exploitation du fermier « SUEZ » durant la 3ème nuit, pour arrêter et remettre en route un poste refoulement (670 €)
- A l'inspection télévisuelle d'un linéaire supplémentaire de tronçon de 1000 ml (3900€)
- à l'hydrocurage de 465 ml de réseaux (930 €)

Les modifications techniques et financières comprises dans cet avenant laissent inchangés le montant total du marché.

**Après avis favorable unanime de la Commission d'Appel d'Offre, réunie le lundi 6 décembre, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer cet avenant au contrat « Etude du Schéma Directeur Assainissement de la commune ».**

## DCM 2021-98 : ASSURANCES - RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITÉ CIVILE

M. le Maire rappelle que les contrats d'assurance dommages aux biens et responsabilité civile arrivaient à échéance au 31/12/2021.

Le cabinet « Gourdon Audit Assur » avait été missionné pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune et une consultation a eu lieu sur la base d'un marché de service d'assurances, couvrant la période du 1/1/2022 au 31/12/2025, composé tel que :

- Lot 1 : DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUE ANNEXES
- Lot 2 : RESPONSABILITÉS ET DÉFENSE RECOURS

La date limite de remise des offres avait été fixée au 10 novembre 2021.

Deux offres ont été remises :

- Lot 1 : GROUPAMA
- Lot 2 : SMACL

La commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 6 décembre 2021 et a procédé à l'examen de l'analyse des offres, qui avait été confiée à l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Pour le lot 1, il était demandé aux candidats de présenter 3 options :

- sans franchises
- avec une franchise à 1500 €
- avec une franchise à 10%

Compte tenu de la sinistralité et de sa typologie, l'AMO préconisait l'option 2 pour un montant de 24.363,20 € annuel.

Pour le lot 2, il était demandé au candidat de proposer 3 options :

- sans franchises
- avec une franchise à 500 €
- avec une franchise à 10%

Compte tenu de la sinistralité et de sa typologie l'AMO préconisait l'option 1 pour un montant de 3.141,49 € annuel

**Après avis unanime de la Commission d'Appel d'Offres, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal de retient :**

- **Lot 1 : GROUPAMA pour un montant de 24.363,20 € annuel**
- **Lot 2 : SMACL pour un montant 3.141,49 € annuel**

**et donne tout pouvoir à Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions.**

### DCM 2021-99 : PROGRAMME OPAH - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle que la délibération suivante est habituelle, et qu'il s'agit du versement de subventions dans le cadre du programme OPAH.

*Après avoir rappelé qu'un programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avait été engagé sur le territoire du Pays de Saint-Eloy et plus particulièrement sur le périmètre de revitalisation urbaine de la ville de Saint-Eloy-les-Mines,*

Après avoir rappelé :

- En premier lieu, qu'une convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signée le 18 octobre 2016 entre l'Etat, le Département, les bailleurs sociaux, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, définissant notamment le programme et les modalités de financement des travaux d'amélioration des logements concernés par le dispositif OPAH,
- En second lieu, qu'un avenant N°1 à cette convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signé le 27 août 2018,

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal, par une délibération en date du 19 décembre 2016, avait approuvé le règlement d'attribution des aides OPAH et par une délibération en date du 15 novembre 2018 les modifications résultant de l'avenant N°1 à la convention de revitalisation.

Après avoir rappelé que la Commune de Saint-Eloy-les-Mines avait signé, en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2019, une convention avec la SACICAP permettant :

- En premier lieu, la mise en place d'un dispositif de préfinancement des aides et des subventions accordées aux propriétaires modestes et très modestes dans le cadre du Programme OPAH du Pays de Saint-Eloy,
- En second lieu, d'améliorer ainsi la faisabilité financière des dossiers présentés par ces propriétaires,

Monsieur le Maire rend compte de l'état d'avancement du programme OPAH et propose au Conseil Municipal le versement des subventions accordées pour les dossiers pour lesquels les travaux sont achevés conformément aux dossiers initiaux de demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

**1/ Autorise le versement des subventions suivantes :**

**1.1/ Versement direct des aides aux bénéficiaires :**

**1.1.1/ M. Pascal LAGRANGE**

Adresse du projet : 4 rue des Chapelles 63700

Saint-Eloy-les-Mines

Montant de la subvention : 3 000 €

**1.1.2/ M. et Mme Raymond et Mireille GABORIT**

Adresse du projet : 40 rue Jean Jaurès 63700 Saint-Eloy-les-Mines

Montant de la subvention : 13 696 €

**1.1.3/ M. Alain BORLANT**

**Adresse du projet : 21 rue Jean Jaurès 63700 Saint-Eloy-les-Mines  
Montant de la subvention : 3 000 €**

**1.2/ Versement direct des aides à la SACICAP**

**1.2.1/ Mme Nathalie BIOLLAY**

**Adresse du projet : Rue de la Basse Vernade 63700  
Saint-Eloy-les-Mines  
Montant de la subvention : 2 029 €**

**2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions.**

**DCM 2021-100 : MOTION CONCERNANT L'AVENIR DU RESEAU DE SANTE FILIERIS CANSSM**

M. le Maire indique que l'ordre du jour comprend deux projets de motions qu'il leur propose d'examiner. La première consiste à affirmer et marquer le soutien de la commune aux mineurs et à leurs ayants-droits :

*“Particulièrement préoccupés par les orientations annoncées par le gouvernement concernant le devenir du réseau de santé Filieris CANSSM,*

*Considérant les engagements pris par l'Etat en 2013, de garantir le régime minier et tous les droits des mineurs jusqu'au dernier vivant,*

*Considérant l'apport historiquement considérable du régime minier en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de nos populations,*

*Le Conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines demande solennellement que soient garantis le régime de sécurité sociale minière et son unicité. Il dénonce le désengagement unilatéral de l'offre de santé FILIERIS sur des territoires déjà impactés par des problématiques de démographie médicale.”*

M. le Maire précise qu'une motion représente un vœu transmis publiquement auprès des organismes concernés. Pour cette motion là, ce sont les retraités mineurs qui ont interpellé la municipalité car ils se trouvent dans une situation de peur quant à l'avenir de leur régime. M. le Maire confirme en effet ces craintes lorsqu'il constate le départ du dentiste, de manière brutale, et la mise en vente du bâtiment. Il précise qu'à ce jour ce sont environ 450 personnes concernées, et donc qu'il semblait essentiel à la Commune de les soutenir à travers cette motion.

M. Christian JOUHET demande si le fait que FILIERIS vende son bâtiment, remet en question leur régime et qu'il ne comprend pas forcément le rapprochement entre les deux.

M. le Maire lui répond que le réseau de santé FILIERIS est financé à 100% par les cotisations des mineurs. C'est au final « le pot commun » qui est mis à mal, et au fur et à mesure les droits des mineurs peuvent être attaqués. C'est bien le régime dans sa globalité qui est fragilisé. D'ailleurs il y avait eu un travail de Mme PIRES BEAUNE en 2013 pour conserver ces droits (bons de transports, prise en charge etc...) Mais la désertion de FILIERIS continue. Ils ferment leurs centres, partout, même vers St Etienne. A travers ces désengagements c'est donc l'offre de santé et le patrimoine qui sont mis à mal. Comme pour la vente des bâtiments, qu'ils cherchent à revendre à des prix élevés alors qu'à la base ce sont des biens publics.

M. Christian JOUHET demande si la municipalité a fait une offre sur ce bâtiment ?

M. le Maire lui rappelle qu'en effet en juin dernier, le Conseil municipal à l'unanimité, donc avec le soutien de ses colistiers d'opposition, avaient voté une délibération en ce sens avec une offre de « sécurité et de garantie » qui consistait à dire que si les professionnels de santé n'achetaient pas ce bâtiment la Commune proposerait une offre à hauteur de 185 000€ (avec une mise à prix de départ qui était de 245 000 €). Il rappelle que les médecins avaient formulé une offre inférieure à ces 185 000 € qui a été refusée par FILIERIS. Offre qui est soutenue par la municipalité, la communauté de communes, le Conseil Régional et le Conseil Départemental qui ont envoyé un courrier commun demandant à FILIERIS de bien vouloir céder ce bâtiment au prix que les médecins leur en offrent.

M. Christian JOUHET remercie M. le Maire pour ces précisions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement pour cette motion.

### DCM 2021-101 : MOTION DEMANDANT LE DÉCLASSEMENT DU RENARD ROUX DE LA LISTE DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS

La deuxième motion fait suite à des échanges avec l'association « Panse-Bêtes ».

*«Très attentive à la santé publique et à la protection de la biodiversité sur son territoire, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines apporte son soutien à la démarche demandant le retrait du renard roux de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), dont le statut autorise la destruction par ti, déterrage et piégeage toute l'année sans limitation.*

*Cette démarche est motivée par le rôle d'auxiliaire de l'agriculture tenu par cette espèce et plus particulièrement sa participation à la régulation des populations de rongeurs, dont le rat taupier qui cause de nombreux dégâts dans les cultures.*

*Intégrer le renard comme mode de lutte complémentaire pourrait permettre de réduire les recours à des substances chimiques létales qui impactent la biodiversité dans son ensemble, et ainsi de réaffirmer la volonté du législateur pour qui l'agriculture est ou doit devenir une alliée de la biodiversité (axes 2 et 3 du plan biodiversité de juillet 2018).*

*Sur le plan sanitaire, son rôle essentiel de régulateur des rongeurs pourrait être un levier permettant de réduire le nombre de cas de maladie de Lyme parmi nos concitoyens. Cette maladie grave touche des milliers de personnes chaque année dans notre pays.*

*Aussi le Conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines apporte son soutien à cette démarche et demande à Monsieur le Préfet que le renard soit retiré de la liste des ESOD.”*

M. le Maire explique que les renards ce sont des animaux « territoriaux », et que donc il peuvent être chassé toute l'année et il y aura toujours une régularisation. Le but est de les passer de « nuisible » à « chassable » car il y a une surnatalité du renard et les jeunes renards créés énormément de dégâts. Cette motion soutient la proposition de remettre une saisonnalité dans la chasse du renard. Pour rappel, le Président des associations de chasse a été consulté et confirme que cela ne leur pose aucun problème.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement pour cette motion.**

M. le Maire indique que ces deux motions seront transmises à qui de droit et propose de passer à l'examen des deux délibérations complémentaires qui ont été rajoutées à l'ordre du jour.

### **DCM 2021-102 : COFINANCEMENT D'UNE SOLUTION NUMÉRIQUE POUR LE COMMERCE**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD), la commune a signé une Convention d'adhésion ayant pour objet, d'une part d'acter officiellement l'engagement de la collectivité dans le programme, et d'autre part d'identifier les aides et besoins en ingénierie nécessaires à la mise en œuvre de son projet de territoire (cf. délibération du Conseil Municipal en date du 09 avril 2021) ;

Après avoir souligné le fait que le projet de revitalisation de Saint-Eloy-les-Mines, tel que présenté dans cette Convention d'adhésion, s'articule autour d'un préprogramme d'actions dont les volets consacrés à la transition numérique et à la redynamisation de l'activité commerciale prévoient la mise en service d'une solution numérique / application de ville au service des habitants et en faveur du commerce de proximité ;

M. le Maire indique que cela va permettre à la population de pouvoir interpeller les pouvoirs publics et que c'est important face à la recrudescence des réseaux sociaux.

Il est essentiel de communiquer, partager et de mettre à disposition des usagers des solutions numériques, tout comme par exemple le « Market place » mis en place lors du confinement, qui avait été très apprécié des commerçants.

Monsieur le Maire explique que la commune envisage de déposer d'ici le 31 décembre 2021 auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif *Plan de relance commerce – Programmes ACV et PVD* afin de bénéficier d'un cofinancement pour la mise en œuvre de cette solution numérique.

- Vu la convention d'adhésion Petites Villes de Demain signée par Saint-Eloy-les-Mines le 7 mai 2021,

- Vu l'arrêté du 29 octobre 2021 attribuant à la commune de Saint-Eloy-les-Mines une subvention d'un montant de 5000 € HT au titre du Fonds « Transformation Numérique des collectivités territoriales »,

- Considérant les orientations définies par la commune dans le cadre de Petites Villes de Demain, et notamment son projet de mettre le numérique au service de la population et du commerce, de favoriser l'inclusion numérique et de faire entrer le territoire éloysien dans une nouvelle ère du « Smart Village »,

- Considérant le projet de Saint-Eloy-les-Mines de développer une application mobile de ville afin d'optimiser les interactions avec les usagers et d'améliorer la visibilité et l'attractivité de son territoire,

- Considérant la volonté de la ville de soutenir le commerce de proximité et d'accompagner la transition numérique du territoire,

M. le Maire informe que cette demande monterait à 80 % le taux de subvention, ce qui permettrait une prise en charge importante de ce projet, qui est un accélérateur de notre transition numérique et un moteur essentiel de notre projet « Smart Village ».

M. PALERMO précise que la commune a déjà obtenu le fond de l'Etat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du plan de relance commerce selon le plan de financement ci-annexé, et à signer une convention de financement avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations)**

**Plan de financement prévisionnel de l'opération « mise en œuvre d'une solution numérique / application de ville au service des habitants et en faveur du commerce de proximité »**

<b>Montant de l'opération total HT : 25 000 €</b>		
	<b>% financement HT</b>	<b>Montant en € HT</b>
<b>BANQUE DES TERRITOIRES (CDC)</b> Plan Relance Commerce – Cofinancement d'une solution numérique pour le commerce	60%	15 000 €
<b>ETAT</b> France Relance - Fond Transformation numérique des territoires	20%	5 000 €
<b>COMMUNE DE SAINT-ELOY-LES-MINES</b> Auto-financement (20% du coût total minimum)	20%	5 000 €
<b>TOTAL</b>	100%	25 000 €

**DCM 2021-103 : DEMANDE D'ABRIBUS A LA REGION AUVERGNE - RHONE-ALPES**

M. le Maire informe que des discussions ont lieu depuis plusieurs mois entre la commune et la région en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires. Dans ce cadre la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de financer pour les collectivités qui en font la demande des abris-voyageurs à l'usage des habitants de leurs territoires.

Pour cela, la Région prend en charge la fourniture et la pose de ces derniers, laissant à la charge des collectivités la réfection et la remise en état des sols permettant leur installation.

Au regard des besoins sur le territoire communal, il est proposé de demander le financement de 11 abris-voyageurs pour l'année 2022, afin d'assurer la protection des enfants utilisant les lignes scolaires, ainsi que celle des utilisateurs des lignes régulières.

Les emplacements prévus sont les suivants :

- 6 abribus en centre-ville
- 1 abribus à Pigoil, Quaire, Sucharet, Virlet de Bouble et Moulin Parrot

M. le Maire indique qu'une session aura lieu au Conseil régional en Février et donc il est important d'en délibérer dès maintenant pour être prêt pour la rentrée prochaine.

Il précise également qu'en termes de coût, seule la dalle béton est à la charge de la Commune, l'abribus lui-même étant pris en charge par la Région.

M. Jonathan AUZEL demande si l'arrêt de bus du « Glacier » restera ici.

M. le Maire lui répond que non, seules les lignes régulières continueront à déposer en débords mais pour les lignes de ramassage scolaire cela s'effectuera au niveau du trottoir vers l'établissement « Mon Brico ».

M. Jonathan AUZEL le remercie pour ces précisions.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise :**

- **La demande auprès du Conseil régional de procéder à la pose de 11 abribus, comme indiqués ci-dessus;**
- **Monsieur le maire à signer la convention relative à l'installation des abribus et d'engager toutes les formalités utiles.**

### QUESTIONS DIVERSES ET D'INFORMATION

Conformément au règlement, M. le Maire indique qu'il a reçu quelques questions diverses écrites de la part des élus d'opposition, et en donne lecture :

1- Serait-il possible d'avoir l'organigramme de l'ensemble du personnel communal ?

« L'organigramme, tel qu'il a été adopté à l'unanimité par le Comité Technique du 12 avril 2021, vous sera évidemment transmis. Il sera également mis en ligne sur le nouveau site internet. »

2 - Nous avons appris dans une vidéo Facebook, le 4 novembre dernier, lors du deuxième thé dansant que la municipalité s'engageait à organiser un thé dansant tous les mois. Nous aimerions savoir quel est le coût d'un thé dansant ? De plus, nous aimerions savoir où les thés dansants auront lieu quand les conditions sanitaires permettront leurs reprises vu que la salle des fêtes devrait être en travaux

?

« Malheureusement, le renforcement des consignes sanitaires nous a contraint à suspendre l'organisation des thés dansants mensuels, qui ont rencontré un très gros succès lors des premières éditions. Je veux en remercier les élus en charge, ainsi que les services.

Le coût unitaire d'un thé dansant, qui comprend l'animation et la collation, dont je rappelle que la recette est reversée à des associations locales, à commencer par les associations de solidarité (Ce sont d'abord le Secours Populaire et Secours Catholique qui ont officié), ce coût unitaire est de 1.000€.

J'ai un peu de mal à comprendre où vous voulez aller avec cette question. Mais cela semble rejoindre la petite musique que certains tentent piteusement de faire circuler sur l'utilisation des deniers publics, je vais donc vous y répondre clairement.

D'une part, seuls les chiffres parlent. Et vous verrez dans quelques temps, lorsque nous aurons à examiner les résultats budgétaires de l'année 2021, que ceux-ci devraient être très proches de ceux des deux exercices précédents. Et pourtant, vous avez raison sur un point : nous avons fait des choix et des arbitrages très différents de ceux de vos colistiers. Après 20 ans consacrés exclusivement au tout investissement, nous nous préoccupons depuis le début du mandat de la question des usages, des besoins réels des habitants et de la vie des Eloysiens. C'est clairement un choix. Il est assumé.

Et au vu des retours des premiers intéressés, il semble apprécié. Alors je vous le dis. Si c'est cela votre procès d'intention, moi je plaide coupable.

Concernant la localisation des futurs thés dansants, en espérant que la situation sanitaire le permettra le plus rapidement possible, nous sommes effectivement en train d'étudier les meilleures solutions. Celle qui émerge, c'est la solution du gymnase.

En effet, comme vous le savez, au vu des tergiversations de vos colistiers alors aux responsabilités, concernant la salle des fêtes, qui a été laissé dans un état d'abandon manifeste, mais on pourrait aussi parler du gymnase, des travaux importants sont prévus en 2022 à la salle des fêtes, pour d'une part la réaménager et l'adapter aux besoins, mais aussi pour en reprendre les défauts de structure, qui sont d'ordre de la sécurité, que vos amis avaient fait le choix de ne pas traiter.

Donc, ne vous inquiétez pas. Nous trouverons les solutions pour organiser ces moments très attendus dans les meilleures conditions, en prenant soin également de ne pas « télescoper avec le temps des scolaires sur le gymnase bien évidemment.

Pour information, une délibération est prise ce soir en Conseil Municipal de Montaignut pour nous mettre à disposition leur Salle des fêtes sur divers week-ends afin de nous aider à répondre aux besoins des administrés lors de la fermeture de notre Salle.»

3 - Nous aimerions savoir quel est le coût des festivités de Noël que la municipalité organise ?

« J'ai évoqué en début de séance le grand engouement que ces festivités rencontrent. J'en suis heureux pour les Eloysiens car, là encore, c'est un choix que d'animer la ville et la vie de nos concitoyens. De leur permettre de se retrouver, d'échanger, de passer ensemble des moments de convivialité, tout en soutenant nos commerçants.

Je ne vous refais pas le couplet précédent sur vos intentions à moitié assumées.

Le coût de ces animations est de 2.550€. »

M. Le Maire demande à l'opposition si cette réponse leur convient.

M. AUZEL lui répond que oui.

4 - Le 3 décembre dernier Le Maire , Le Conseil Municipal et les associations ont lancé les festivités autour du village de Noël, ainsi que la campagne du Téléthon. Nous aimerions savoir si les élus de la majorité ont reçu une invitation afin de participer à cet événement ?

« Il n'y a pas eu d'invitation spécifique pour les élus. Si vous voulez que je trahisse le secret de l'organisation des élus de la majorité, un message a été envoyé pour savoir qui serait présent ce jour-là.

Mais la seule invitation formelle adressée, l'a été à l'ensemble de nos concitoyens, au travers du programme de Noël, très largement diffusé. Il y est fait mention du maire, du conseil municipal et des associations. Donc si vous vous sentez concerné par la mention de membre du conseil municipal, libre à vous d'y assister. »

5 - À la suite des accords du Ségur de la santé signés le 13 juillet 2021, la rémunération des personnels soignants de la fonction publique est revalorisée à compter du 1er octobre 2021. Cela a-t-il été appliqué ?

« Alors, j'essaye de comprendre à quoi vous essayez de faire mention. J'imagine qu'il s'agit des personnels du Foyer Logements et du Jardin d'Aloïs.

Si c'est bien cela, je vous invite à lire vraiment les textes que vous citez. Car vous verrez, que les décrets d'application du Ségur de la Santé n'autorisent malheureusement pas pour ces établissements l'application des revalorisations salariales qui ont été très justement mises en place à l'hôpital ou dans les EHPAD.

Et nous ne sommes ni un EHPAD ni un hôpital.

Les récentes annonces du gouvernement, qui concernent exclusivement la fonction publique hospitalière, ne sont pas les premières désillusions issues du Ségur de la Santé. Nous avons étudié très précisément cette question au printemps dernier, lorsque les revalorisations avaient été enfin étendues aux EHPAD. Mais je vous remercie donc de vous en soucier en décembre, à la veille de Noël.

Vous ne connaissez peut-être pas bien les différents statuts existants pour les hébergements de personnes âgées. Le Foyer Logements, n'est pas un EHPAD, ni même une Résidence Autonomie. C'est un Foyer Logement.

Alors, je vais vous dire : je le regrette profondément. Et, avec mes équipes, je travaille à ce changement de statut vers la Résidence Autonomie depuis le début du mandat. C'est un travail lourd, long, et qui, malheureusement, n'a jamais été anticipé par vos colistiers au cours des dernières années. Cela constitue une perte de temps considérable, tant pour les personnels que pour les résidents. Et aussi une perte de financements.

J'ajoute que le pilotage, ou plutôt l'absence totale de pilotage de cet établissement au cours du mandat précédent, par les élus (et non pas par le personnel, dont je sais l'engagement quotidien) a entraîné une situation budgétaire inquiétante avec des déficits structurels lourds, que nous résorbons peu à peu.

Concernant le traitement des personnels de ces établissements, ici et ailleurs, je partage totalement l'avis que leur travail n'est pas assez valorisé et reconnu. C'est d'ailleurs depuis le début de ce mandat que les primes de fin d'année, à travers un CIA de 200€, ont été mises en place, ce qui n'existait pas auparavant, y compris pour les personnels de ces deux établissements, afin de remercier le personnel pour son travail important. »

6 - Nous aimerions soulever une dernière question sur le fait que plusieurs poids lourds se garent dans Saint-Eloy les Mines notamment vers les Nigognes et Le Moulin Parrot. Ils attendent leurs passages pour être chargés en produits finis chez Rockwool. Ne serait-il pas possible d'avoir un parking pour les accueillir hors des rues ?

«C'est une question très juste pour le coup, car elle interpelle fortement la municipalité, ses adjoints, en contact très étroit et très régulier avec l'entreprise Rockwool et ses dirigeants, locaux comme nationaux. Y compris avec le Directeur Général Europe du groupe, que nous avons eu le plaisir d'accueillir avant l'été et avec qui je continue d'échanger régulièrement.

Nous abordons donc ensemble tous les sujets liés aux liens étroits entre la commune et l'entreprise.

La question du délestage des poids lourds est en effet en cours d'étude, car il faut traiter les conséquences de l'augmentation des besoins de fret de l'entreprise. C'est d'ailleurs l'un des sujets de préoccupation qui est ressorti de la consultation citoyenne auprès des Eloysiens. Et, je vous l'ai indiqué en début de séance, nous avons effectué un gros travail sur la place du poids-lourd dans la ville.

Cet afflux de camions qui sortent de ROCKWOOL (198 ce jour par exemple) est une bonne nouvelle et prouve que l'activité se porte bien.

Un travail d'identification des solutions possibles est en cours, en lien avec la Communauté de Communes qui, je vous le rappelle, à la compétence développement économique.

Concrètement, nous recherchons le site le plus adapté pour permettre la création d'un parking de délestage poids lourds pour 15 à 20 camions.

A ce jour il n'y a donc pas de réponse précise sur le lieu de délestage mais nous y travaillons fortement et je vous remercie d'avoir posé cette question qui est importante.»

-

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance en souhaitant à toutes et tous une très bonne soirée et de très belles fêtes de fin d'année.

La séance se termine à 20h55.